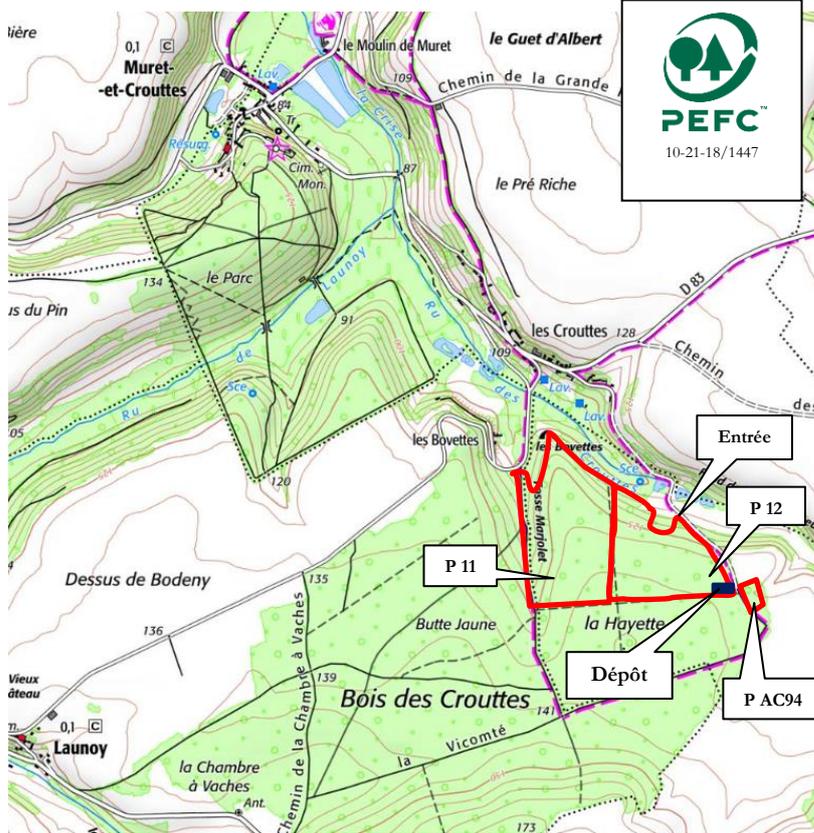


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Wibaux Véronique
Certification PEFC : 10-21-18/1447
Département Aisne (02)
Localisation Soissons sud
Commune Muret-et-Crouttes
Lieu-dit Bois des Crouttes
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,437877°
 Latitude : 49,271105°
Point de Rencontre Mairie de Muret-et-Crouttes
Sécurité conseillé

Essence principale	Chênes, frênes et divers
Volume présumé	710 m³
Nombre d'arbres	458
Volume moyen	1,55 m³

Nature coupe Coupe d'amélioration
Parcelles PSG 11 – 12
Parcelle cadastrale AC 94
Surface 24,5 hectares environ
Limites chemin et peinture
Marquage un flachis au pied et cerclé de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non cerclé à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Lot estimé par JMP et Propriétaire
Expert SAS Cegeb

68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Point GPS : <https://goo.gl/maps/MpsLwaj0NUYuKW68A>

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 20 mai 2022

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Chêne			4	38	31	57	25	26	11	12	5	2			211	342	1,62
	Frêne			17	63	36	35	15	11	6	2	2				187	233	1,25
	Hêtre							1	2	1	1	2	3	1		11	35	3,18
	Peupliers				7	7	8	10	7	1	1					41	87	2,12
<i>Observations :</i>		Divers : 5 bouleaux (9 m ³), 2 merisiers (3 m ³) et 1 tilleul (1 m ³)														458	710	1,55

Clauses particulières

Préambule : Pas d'exploitation du 01 octobre au 28 février.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Abatage en direction de la régénération interdit. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abatage. Respect des zones de régénération. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou gelé. Sur les chemins existants.

Stockage : à l'Est, sur la zone aménagée. La place de stockage devra être débarrassée des purges et déchets divers.

Délai d'exploitation : 30 septembre 2023.

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage.

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant par virement.
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2022
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.03.2023

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

